

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 31/01/2012**

L'an deux mille douze,
Le trente et un JANVIER à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 20 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de conseillers présents ou représentés	14
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : M. LECLERE Roland, M. RINALDI Serge, Mme GUERIN Denise, MM. CABART Jean-Claude, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, JEANNOT Christophe, LALLOUETTE Joël, MM. PIERRARD Didier

Absents :

Absent excusé :

Pouvoirs : M. EL KHIDER Mustapha à LALLOUETTE Joël, Mme WINISDOERFFER Inès à M. LECLERE Roland, M. PIERRARD Didier à M. CABART Jean-Claude, Mme AUBRY Christine à Mme BLOT Laura, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe.

Secrétaire : Mme GUERIN Denise

Affichée le 31/01/2012

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : crédits de fonctionnement accordés à l'Ecole Condorcet
N°12/03

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le courrier en date du 01 décembre 2011 de Monsieur le Directeur d'Ecole demandant la revalorisation du montant des crédits accordés à l'Ecole Condorcet.

Considérant qu'actuellement le montant octroyé par élève et par an s'élève à 40€.

Considérant la liste de proposition suivante transmise par le Directeur de l'Ecole de Condorcet :

- Achat de matériel collectif (sport, vidéo, audio, arts plastiques ...) : 2 €/élève/an
- Achat matériel de secrétariat (papeterie essentiellement) : 2 €/élève/an
- Indexation des crédits par élève sur l'inflation avec augmentation dès l'année prochaine de 2 €/élève.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE à compter de la rentrée scolaire 2011 - 2012

- d'octroyer 2€ supplémentaire par élève et par an pour l'achat de matériel collectif,
- d'octroyer 2€ supplémentaire par élève et par an pour l'achat de matériel de secrétariat,
- d'indexer les crédits par élève sur l'inflation avec augmentation de 2€ par élève et par an, soit 42€ par élève pour la rentrée 2011 - 2012.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.